RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 904 DU 17 AVRIL 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- le décret n° 2024-903 du 17 avril 2024 portant approbation des statuts de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme ;
- sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 avril 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Aristide EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;



- monsieur **Jacques Evrard Charles AGUIA DAHO**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- madame Faizatou GBIAN MOUKAILA, représentante du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale;
- monsieur Sindé CHEKETE, Chargé de mission du Président de la République
 à l'Attractivité économique et à l'Industrialisation.

Article 2

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

Article 3

Monsieur **Sindé CHEKETE** est nommé Administrateur délégué de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme. Il a pour mission, l'appui à l'opérationnalisation de l'Agence. Son mandat, à ce titre, est fixé à deux (2) ans.

Article 4

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans, renouvelable, pour compter de la date de leur installation.

Article 5

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 6

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2022-559 du 12 octobre 2022 du 20 septembre 2023 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 17 avril 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,

Modeste Tihounté KEREKOU

Ministre intérimaire